

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 mai 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 141 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pascal GILLET représenté par Christine ORTIZ - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc BENZI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Hadj Chick HAOUARIA - Christophe MASSE représenté par Antoine ROUZAUD - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Jean MONTAGNAC représenté par Pierre PENE - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Bruno GILLES - Jocelyn ZEITOUN représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Abstention de M. Jean - Marc BENZI

001-311/08 CC

■ Détermination du nombre des Vice-Présidents de la Communauté Urbaine DASCO 08/1104/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté de fixer librement le nombre des Vice-Présidents de la Communauté Urbaine, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 30% du nombre des membres du Conseil de Communauté, soit un maximum de 47 Vice-Présidences.

Lors de la dernière mandature, 18 postes de Vice-Président ont été créés afin d'assurer la meilleure représentation de l'ensemble des Communes membres de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

La communauté urbaine doit continuer à s'appuyer sur les Maires Vice-Présidents, car mieux que personne, ils connaissent le terrain, les problématiques locales et l'intérêt bien compris de leurs administrés. Mieux que personne, ils savent aussi mesurer quelle est pour leur commune, l'efficacité réelle d'une décision prise pour la mise en place d'une organisation.

Aujourd'hui, il convient de compléter ces Vice-Présidences territoriales par des Vice-Présidences Fonctionnelles. C'est ainsi que 28 Vice-Présidences sont créées sur les principales compétences de la communauté urbaine. Ces Vice-Présidences fonctionnelles sont les suivantes :

- Finances et Budget ;
- Ressources humaines, Moyens Généraux, Juridique ;
- Communication ;
- Evaluation des politiques publiques communautaires ;
- Relations avec le Centre Départemental de Gestion ;
- Emploi ;
- Aménagement de l'Espace communautaire ;
- Opérations d'Amélioration de l'Habitat ;
- Logement social et d'intérêt communautaire ;
- Dispositif de développement local, Prévention de la Délinquance ;
- Politique de la Ville ;
- Transports ;
- Syndicat Mixte des Transports, Métropolisation et Financements européens ;
- Propreté, Traitement des déchets, Eau et Assainissement ;
- Création des Antennes de proximité ;
- Voirie et Grandes Infrastructures ;
- Ports et Aéroports ;
- Equipements d'intérêt communautaire ;
- Piétonisation et Qualité des espaces publics ;
- Cimetière et Crématorium ;
- Incendie et secours, Gestion des risques ;
- Cessions gratuites, Préemptions ;
- Relations internationales ;
- Tourisme et valorisation des espaces communautaires périurbains, agriculture périurbaine, sylviculture et viticulture ;
- Rayonnement de MPM, Marseille capitale européenne de la culture 2013 ;
- Développement durable, prospective, Plan climat, Maîtrise de l'énergie, HQE ;
- Technopoles et Agglomération numérique, Université, Recherche ;
- Présidence de la Commission d'Appel d'Offres ;

Les Vice-Présidences fonctionnelles pouvant être cumulées avec les Vice-Présidences territoriales, il s'avère que seuls 15 postes de Vice-Présidents supplémentaires sont à créer.

Au total, le nombre de postes de Vice-Présidents s'établit donc à 33.

L'élection des Vice-Présidents sera effectuée selon les modalités prévues pour l'élection du Président de la Communauté urbaine, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de déterminer librement le nombre des Vice-Présidents de la Communauté Urbaine dans la limite de 30% de l'effectif du Conseil,
- Qu'il y a lieu d'assurer la représentation de toutes les Communes membres, en créant 18 postes de Vice-Président,
- Qu'il y a lieu, en outre, de créer 15 postes de Vice-Présidents supplémentaires au titre de délégations fonctionnelles;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Le nombre des Vice-Présidents de la Communauté Urbaine est fixé à 33.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI